PAGES LITTÉRAIRES

EN FUMÉE

Par Arthur DOURLIAC

— Monsieur désire une chambre ?
— Je n' dis point non.
— Au premier, sur la rue, une vue superbe.
— Oh ! au grenier ! c'est trop cher pour moi, j' monterai bien au second, les jambes sont encore bonnes... les bras aussi, ajouta-t-il en enlevant sa valise des mains d'un valet trop empressé.
Touchée point, mon garçon, c'est fraîche.
— Jean, conduisez monsieur au numéro 15.
— Non, au 23, s'il vous plaît, c'est notre chambre habituelle de père en fils, car les Piedeleu sont vos fidèles clients, monsieur l'aubergiste : à mon dernier voyage, voilà juste vingt ans, je suis descendu comme aujourd'hui à l'*hôtel de Normandie*, sous votre prédécesseur.
— Alors donnez le 23, dit le patron avec *référence*, tout en songeant à part lui que, si fidèles que fussent de pareils clients, ils n'enrichissaient guère sa maison par la fréquence de leurs visites.
— C'est cela, dit maître Piedeleu..., et puis au 23, il y a une cheminée.
— Oh ! une cheminée au mois de juillet, marmotta le garçon.
— Il y a des orages en été, mon garçon, et une bonne flambée n'est point à dédaigner.

☆☆

Maître Nicolas Piedeleu, alors âgé de soixante ans, était un de ces madrés Normands, sournois, rusés, retors, capables de rendre les points et de limer les ongles à Reineke lui-même, le héros légendaire du « Roman du Renard. »
Il vivait seul avec sa petite-nièce Pauline, qui soignait ses rhumatismes et supportait avec une patience angélique son humeur de célibataire maniaque et grincheux.
Il se croyait parfaitement quitte envers elle en lui répétant sans cesse :
— Après moi, t'auras mon bien, petite, et tu pourras choisir un mari à ton gré...
Mais, malgré son teint apoplectique, le vieillard se portait comme un charme, et Pauline, qui avait déjà mélancoliquement attaché deux épingles au bonnet de sainte-Catherine, risquait fort de demeurer vieille fille.
Lorsqu'une bonne âme en faisait l'observation au vieil égoïste :
— Eh ! eh ! répondait-il en se frottant les mains, je ne l'empêche point de se marier si le cœur lui en dit... et si elle trouve un époux qui la prenne pour ses beaux yeux.
Cette supposition invraisemblable, surtout en Normandie, se réalisa pourtant. Un brave garçon, touché des qualités de la jeune fille, de sa douceur, de sa résignation, se présenta, fut agréé, et, malgré la colère de l'oncle et sa menace de déshériter sa nièce, le mariage eut lieu.
La lune de miel dura encore, la rancune de maître Piedeleu aussi et s'était afin de la satisfaire qu'il était vu à Paris.
Bien décidé à ne pas laisser un rouge flard à sa nièce, il était fort embarrassé pour tester.
A qui laisser son héritage ? Il n'aimait personne, ni parents, ni amis.
Enrichir l'Etat ? c'était bien assez d'avoir payé si longtemps l'impôt...
J'aimerais mieux me ruiner !
Mais ne se ruine pas qui veut.
Pourtant, faire profiter quelqu'un de son bien le poinait trop !
Une idée lui vint. Il placerait tout en viager, comme cela il en jouirait seul ; il avait bon pied, bon œil, « et puis, une rente viagère c'est un certificat de longue vie. »
Et, réalisant ses valeurs, il était parti pour la capitale.

☆☆

— Ces gens-là n'ont point l'air bonnête, pensait-il, sa porte fermée, en sortant une liasse d'obligations de sa fameuse valise ; d'autre part, emporter de l'argent à Paris, c'est dangereux, les filous sont si adroits ! Heureusement que l'ai la cachette de mon défunt père !
Et allant à la cheminée il enfonça ses valeurs dans le haut et rebaissa soigneusement la trappe.
— Là ! Personne n'ira les chercher là !
Tranquille comme Baptiste, il sortit et commença une fournée consciencieuse dans les diverses compagnies d'assurances, pour voir celle qui lui offrirait le plus d'avantages.
Après bien des hésitations, il se décida, non sans avoir parlementé longuement pour obtenir une diminution, et prit rendez-vous pour signer la police.
Mais, pendant ce temps, le ciel s'était assombri, un orage épouvantable éclata sur la ville, et quand maître Piedeleu, toujours économe, rentra à pied à son hôtel, il était trempé comme une soupe.
— Comme vous voilà mouillé, monsieur, dit la patronne en souriant gracieusement, heureusement Jean vient d'allumer un bon feu dans votre chambre.
— Du feu !
Avec un cri qui ressemblait à un rugissement, le vieillard, bousculant maîtres et valets, escalada les deux étages comme un fou, ouvrit sa porte...
Un feu clair brillait dans le foyer !
Maître Piedeleu leva les bras au ciel, poussa une sourde exclamation et tomba comme une masse. . . . . .
— C'est une apoplexie foudroyante, dit le médecin appelé en toute hâte, il faut prévenir la famille.
Pauline et son mari arrivèrent pour rendre les derniers devoirs au vieil avare et recueillir l'héritage dont il voulait les priver, car...
Le domestique voyant la cheminée fumer de façon anormale, avait regardé dans le conduit et retiré les téméraires valeurs... qui lui rapportèrent six fort pourboire.
Et voilà comment, à défaut de sa fortune, la vengeance du vieux Normand s'en alla en fumée.

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 5 mars 1908

Lemenne Henri, engagé volontaire, recrutement de Valenciennes, insoumission. Un mois de prison. — **Alochin Julien**, jeune soldat de la classe 1906, recrutement de Valenciennes, insoumission. Deux mois de prison avec sursis. — **Lamy Louis**, de la classe 1904, recrutement de Cambrai, insoumission. Un jour de prison.

Cour d'assises du Nord

Voici le rôle de la session supplémentaire des assises du Nord pour le premier trimestre de l'année 1908, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai, le lundi 9 mars courant, sous la présidence de M. le conseiller Taullies, qui sera assisté de MM. Billoard et Antoine, conseillers.

LUNDI 9 MARS

Ministère public M. Bosau, avocat général.
Cerf et Masure, 2 affaires de banqueroute ; **Julien Vuylsteker**, 5 témoins. Défenseur : Me Pavraly.
1re affaire : Assassinat et vol à Emmerin : **Gilson Auguste**, 16 témoins. Défenseur : Me Degand.

MARDI 10 MARS

Ministère public M. Fiéfé, substitut.
Le crime de la Madeleine : **Berth Georges**, 15 témoins. Défenseur : Me Degand.

MERCREDI 11 MARS

Ministère public, M. Bosau, avocat général.
1re affaire : Attentat à la pudeur à Douai : **Leroux Maurice**, 8 témoins. Défenseur : Me Ador.
2e affaire : Assassinat à Bauteux : **Arduin J.-B.** et **Ringevil Louis**, 13 témoins. Défenseurs : Me Delassie et Escoffer.

JEUDI 12 MARS

Ministère public, M. Fiéfé, substitut.
1re affaire : Attentats à la pudeur à Hazebrouck : **Lucien Denis**, 5 témoins. Défenseur Me Godin.
2e affaire : Blessures volontaires à Roubaix : **Arthur Vandermoulen**, 6 témoins. Défenseur : Me Poulon.

VENDREDI 13 et SAMEDI 14 MARS

Ministère public M. Fiéfé, substitut.
Vols qualifiés, tentatives, complicités et complicité du vol qualifié : **Thorel Victor**, Défaut Georges, **Bagiet J.-B.**, Drouart Juliette et Lugiet Léon, 47 témoins. Défenseurs : Me Pennelier, de Swarte, Delangre, Prefleur et Vérent fils.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Douai, M. Lefrancois, conseiller à ladite Cour d'appel, a été nommé pour présider les assises du deuxième trimestre 1908 dans le département du Pas-de-Calais : MM. Tréquet et Mécquenem, juges au tribunal civil de Saint-Omer, sont désignés pour siéger comme assesseurs. Les assises s'ouvriront à Saint-Omer le lundi 6 avril 1908. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'affaire Pellet sera soumise au jury dans une session supplémentaire qui se tiendra au mois prochain.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Audience du 4 mars 1908

Valenciennes. — Au début de l'audience, le Président a rappelé aux jeunes gens inscrits à l'école de vitrerie et à la Céramique :
Qu'ils doivent se conformer à la loi sur le repos du dimanche et à l'arrêté du 2 décembre 1906 ;
— Jules Gaillard, 41 ans, demeurant 90, rue de Lille, se prétendit depuis quelque temps chargé des recouvrements de la Compagnie de la Compagnie Singer ; il faisait tout de signer son nom, Jules et en faisant payer en prétendant de travail, alors que la Compagnie ne perçoit rien pour les versements.
Plusieurs déclarations lui étant parvenues, la Compagnie a porté plainte et Gaillard fut arrêté.
Il est condamné à 3 mois de prison, mais M. Duilly, défenseur du prévenu, conclut à la relaxe. Le tribunal annule le jugement et remet l'affaire à huitaine pour supplément d'enquête.
— Un Belge, nommé Lefebvre, ayant habité Valenciennes, était rapatrié en Belgique pendant plusieurs années. Lorsqu'il revint à Valenciennes, il ne crut dépensé de refaire la déclaration d'étranger qu'il avait faite quelques années avant. Il écrit 16 francs d'amende.
— Récidiviste. — Henri Duhem, marchand de beurre, poursuivi pour avoir mis en vente du beurre contenant 10 à 15 % de margarine, est condamné à 200 francs d'amende.
— **Boisignies.** — Caudrelier Louis, 54 ans, habitant Boisignies, lorsqu'il dut subir une peine de 4 ans de prison.
A sa sortie de prison, Caudrelier voulut se loindre en compagnie ; celle-ci n'étant plus habitable, il se retira à Wallers.
Mais aussitôt, il reprit le cours de ses exploits, à Boisignies, et dans la nuit du 11 au 12 février, il dérobe des vêtements, des lapins et des légumes chez M. J.-B. Hennocq, et chez Mme Fache, à Boisignies, et chez Mme Dubois, à Brillon.
Des douaniers postés au Pont-Boulet, ayant remarqué ses agissements, l'arrêtèrent et le remirent aux gendarmes. On trouve sur lui dix clefs et une forte pince.
Son fils, un bambin de 9 ans, qu'il dressait à faire le guet, avait été également conduit au parquet, mais il a été relâché.
Caudrelier est passible de la relégation, mais le tribunal ne le condamnant qu'à trois mois de prison, lui évite cette peine.

Tribunal correctionnel de Cambrai

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Delhaux Alexandre, sujet belge, est prévenu d'infraction à un arrêté d'expulsion et de vagabondage. Pour ce qui concerne la condamnation, Delhaux est puni de 10 jours d'emprisonnement.
Délit de chasse. — Lengrand Gustave, pour avoir à Bilecourt, le 22 février, été trouvé porteur de lacets, est gratifié de 50 francs d'amende.
Outrages aux gendarmes. — Lengrand Gustave, le précédent délinquant, trouvant mauvaise l'intervention des gendarmes qui le surprenaient détenteurs de collets, les injuria. Son frère Ernest, qui l'accompagnait, fit de même. Lengrand Ernest fut défaut. Chacun des jours de prison.
Un vieil habitué. — Cathelain Alexis, de Banteux en Bantouzelle, est accusé d'avoir chassé dans le bois de M. Crépin, de Bonavis. Empêché de se présenter, Cathelain a écrit à M. le procureur de la République pour s'excuser et le faire défaut et solliciter l'indulgente condamnation 50 fr. d'amende et confiscation du fusil.
Coups à Beauvy. — Le 17 février, Plouchard Edmond, porta des coups à Leclerc, d'Hauvy. Le prévenu reconnaît les faits et déclare regretter les voies de fait qu'il a commises. Défenseur, Me Chappeau. 25 francs d'amende avec sursis.
Personnage violent. — Dhordain Charles, de Neuville-Saint-Rémy, est poursuivi pour outrages, violences à garde et brasse. 50 francs pour le délit et 5 francs pour la contravention d'ivresse. La loi Bérenger vient modérer ces sanctions.
Charbon d'autrui ne prendas... — Deportes Digré est en intellier récemment arrêté pour abus de confiance, et qui est inculpé d'avoir dérobé au préjudice de M. Parent, patron marbrier, une certaine quantité de charbon. Le nommé R., Jean-Baptiste, est prévenu de complicité par recel dans cette affaire qui s'est passée à Prillenoncourt. Le prévenu est condamné à M. Parent est d'une douzaine de francs. Me Rivière défend Deportes, R., a pour avocat Me Cirter. Deportes, qui est titulaire de plusieurs condamnations s'entend infliger un mois de prison. R., les recueille 15 jours à la même peine.
Triste sire. — Lebleux Jules, marinier, est poursuivi pour actes indécents dont a été victime une fillette de 12 ans, au calme. Lebleux a pour défenseur Me Tribou, fils. Quatre mois de prison avec sursis.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Léon Tordair, 19 ans, ouvrier de fabrique à Solesmes, a importé à Jeumont 10 kilos de tabac belge : six jours et 100 francs.
Hector Dupuis, 21 ans, ménagère à Maubeuge, pour abandon d'un enfant âgé de quelques mois : trois mois par défaut.
Clovis Dupuis, 21 ans, charretier à Maubeuge, pour abandon de son nouveau-né avec un vol-pied de bouch.
Jules Jouanin, 27 ans, marchand ambulant à Beaufort, opposant à un jugement le condamnant pour vol : acquitté.
Alfred Lamartier, 21 ans, domestique à St-Rémy-du-Mal-Fait, pour vol de 120 francs : 12 mois.
Victor Beckar, 22 ans, marchand ambulant à Louvroil, pour vols dans les troncs d'église à l'aide d'une lame ondulée de fer : 2 mois.
Léon Bossy, 23 ans, marchand forain à Fourmies, pour vol à Recquignies d'une montre et d'une bague à Arthur Hayet : 3 mois.
Jean-Baptiste Dugesnoy, 34 ans, camionneur à Hautmont, pour vol d'une bicyclette : six mois.
Victor Carnlaux, 32 ans, ouvrier d'usine, pour troupe, et **Eugène Carnaux**, 21 ans, journalier à Assevent, pour avoir porté un coup de couteau au sieur Zénon Mestre. Le premier un mois, le second trois mois.
Joseph Pâché, 50 ans, ouvrier d'usine à Ehestmes, pour bris de carreaux : 16 francs.
Edouard Labbé, 30 ans, journalier à Hautmont, pour jet de pierres dans les carreaux de la demeure de M. Victor Mattion : par défaut, six jours.
Auguste Demolle, 25 ans, ouvrier d'usine à Jeulain, pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer et outrages au chef de gare, Jules Julien : 25 jours avec sursis.
Albert Monvel, 43 ans, journalier à Jeumont, et **Alfred Quinain**, 46 ans, journalier à Marpent, pour chasse avec engins prohibés : le premier, 50 francs, et le second 100 francs.
Romaine Franchon, femme Marchiat, 30 ans, ménagère à Maubeuge-sous-le-Bois, a porté des coups et causé une dent à la femme Blanchard, 25 francs.
Arthur Guépin, 26 ans, puddleur à Villers-sire-Nicole, pour chasse en temps de neige : 50 francs avec sursis et confiscation du fusil.

Tribunal civil de Grenoble

La marque de la «Chartreuse»

Dans son audience d'hier, le tribunal civil de Grenoble a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Lacouturier, liquidateur du démembrement qui l'ai la cachette de mon défunt père !
Et allant à la cheminée il enfonça ses valeurs dans le haut et rebaissa soigneusement la trappe.
— Là ! Personne n'ira les chercher là !
Tranquille comme Baptiste, il sortit et commença une fournée consciencieuse dans les diverses compagnies d'assurances, pour voir celle qui lui offrirait le plus d'avantages.
Après bien des hésitations, il se décida, non sans avoir parlementé longuement pour obtenir une diminution, et prit rendez-vous pour signer la police.
Mais, pendant ce temps, le ciel s'était assombri, un orage épouvantable éclata sur la ville, et quand maître Piedeleu, toujours économe, rentra à pied à son hôtel, il était trempé comme une soupe.
— Comme vous voilà mouillé, monsieur, dit la patronne en souriant gracieusement, heureusement Jean vient d'allumer un bon feu dans votre chambre.
— Du feu !
Avec un cri qui ressemblait à un rugissement, le vieillard, bousculant maîtres et valets, escalada les deux étages comme un fou, ouvrit sa porte...
Un feu clair brillait dans le foyer !
Maître Piedeleu leva les bras au ciel, poussa une sourde exclamation et tomba comme une masse. . . . . .
— C'est une apoplexie foudroyante, dit le médecin appelé en toute hâte, il faut prévenir la famille.
Pauline et son mari arrivèrent pour rendre les derniers devoirs au vieil avare et recueillir l'héritage dont il voulait les priver, car...
Le domestique voyant la cheminée fumer de façon anormale, avait regardé dans le conduit et retiré les téméraires valeurs... qui lui rapportèrent six fort pourboire.
Et voilà comment, à défaut de sa fortune, la vengeance du vieux Normand s'en alla en fumée.

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Sans Variété ALCOOL DE MENTHE
3563

BULLETIN ORPHÉONIQUE

Concours à Saint-Quentin, les 15 et 16 Août 1908

Un concours national de musique sera tenu à Saint-Quentin, les 15 et 16 août. Il est ouvert aux orphéons, harmonies et fanfares des 1re, 2e et 3e divisions.
Il comprendra : 1° Lecture à vue obligatoire à tuts-clos ; 2° Exécution, avec audition, d'un morceau imposé et d'un morceau de choix pour les sociétés des 1re et 2e divisions ; 3° Honneur, morceau de choix, épreuve réservée aux sociétés qui obtiendront un premier prix de lecture ou d'exécution.
Les récompenses considérées, indépendamment des primes en espèces attribuées au concours d'honneur, en médailles, palmes et couronnes. Ordre des concours : sociétés de la 3e division, le samedi 15 août ; sociétés de 1re et 2e divisions, le dimanche 16 août.
Les adhésions, comprenant un droit d'inscription de 10 francs, sont reçues jusqu'au 20 juin, terme de rigueur, par M. Legrand, secrétaire général du concours, 64, rue de Châteaudun, à St-Quentin.

Festival à Bruxelles, les 15 et 12 Juillet 1908

La commune d'Ixelles-les-Bruxelles organise pour les dimanches 5 et 12 juillet un grand festival international pour harmonies, fanfares, orphéons, chorales mixtes, symphonies et sociétés.
De nombreuses primes, dont la première est de 1.500 francs seront réparties entre les sociétés participantes. Des couronnes en vermeil sont réservées aux sociétés possédant le plus beau drapeau, cartel ou bannière, ainsi qu'aux sociétés ayant la plus belle tenue civile, militaire ou de fantaisie.
Chaque société recevra une médaille commémorative de grand module. Les sociétés étrangères participeront à une répartition spéciale de primes. Pour renseignements et adhésions, s'adresser à M. Emile Duray, bourgmestre, Hôtel de Ville, à Ixelles-lez-Bruxelles.
Il y aura également à Ixelles, les 19, 20 et 26 avril, un concours de chant individuel, réservé aux amateurs des deux sexes, comprenant des duos, trios, quatuors, et la déclamation.

Concours à Bruxelles, le 26 Juillet 1908

Un grand concours international pour fanfares aura lieu à Bruxelles-Cureghem, le dimanche 26 juillet. Il est organisé par la société royale Les Sapeurs-Pompiers Volontaires de Cureghem, et le jury de ce tournoi est excellement composé. Cette solennité comprendra trois épreuves : lecture à vue, exécution, honneur. Les sociétés de Bruxelles et de sa banlieue ne pourront se présenter à ce concours.
Cureghem est situé à deux minutes de la gare de Bruxelles-Midi et à dix minutes du centre de la capitale, ce qui donnera toute facilité pour visiter les curiosités et les monuments de Bruxelles, et aussi pour trouver facilement logement et nourriture.

Concours à Gand, les 5, 12 et 19 Juillet 1908

A l'occasion du 70e anniversaire de la société royale Les Mélomanes de Gand, des fêtes seront organisées qui comprendront deux manifestations distinctes : 1° Concours international de chorales mixtes ; 2° Concours national de chorales d'hommes de la division d'honneur.

Concours à Anvers, les 9, 15 et 16 Août 1908

A l'occasion des fêtes du centenaire de la naissance d'Albert Grisar, compositeur anversois, l'administration communale d'Anvers organise, avec le concours des sociétés « Les disciples de Grisar », et « La Wallonie », un grand concours international de chant d'ensemble et de chorales mixtes.
Seize mille francs de prix et des objets d'art sont alloués pour les prix de cette fête, qui aura certainement un plein succès. S'adresser au secrétaire général, à l'Hôtel de Ville d'Anvers.

B. L.

BIBLIOGRAPHIE

Une délicieuse chronique de René Bazin sur la Bretagne — qui n'est que trop d'actualité, hélas ! depuis quelque temps ; une spirituelle saynète d'Henri Lavedan, de charmants poèmes subtils de Théodore de Banville et de Charles Monselet sur le Carnaval ; une pittoresque étude de R. de Flaix sur les bals masqués à travers les âges, agrémentée de nombreuses illustrations une amusante scandale inédite d'Auguste Germain et R. Trébor facile à jouer en famille ; un choix varié de jolies historiettes, anecdotes ou réflexions, signées de ces noms illustres : Jules Lemaître, Emile Faguet, Paul Bourget, Catulle Mendès, Marcel Prévost, Mme Alphonse Daudet, H. Taine, Emile Zola, Emile Pouvillon ; enfin, les articles de fond, toujours si instructifs et si vivants d'Adolphe Brisson, Yvonne Sarcey, Henri de Parville, Louis Schneider, J. de Flandreysy, Sergines, etc., telles sont les principales attractions du dernier numéro des Annales mensuelles et littéraires.
En vente partout le numéro : 25 centimes.

☆☆

Tout est à lire également dans le nouveau fascicule du Journal des Chercheurs : la spiritualité toujours d'Henry Roujon sur Voltaire ; la vibrante évocation des « soldats de l'époque », par Henry Bauzon ; les pittoresques souvenirs de Jules Toutain sur le poète-comédien Albert Gillet ; la magnifique poésie de Schubert, par Bourgault-Ducoudray... et, au point de vue scientifique, les très intéressantes et très utiles leçons de cosmo, de mécanique, de calcul, adressées aux étudiantes des Annales, avec lent de chemins et de compétences, par Mme Laurent-Bouvet, Valentine Rivet, Andrée Weiss, etc.
La revue parisienne, 3 rue de Mézières, 75 centimes. Abonnement : 10 francs par an, gratis de frais accordé aux abonnés des Annales.

LORSQUE Votre Estomac VOUS GÊNE et que vous apprécierez de savoir à cause des douleurs que vous avez devoir ressentir lorsque vous êtes incommodé par des gaz, des maux de tête, des douleurs dans le dos, le foie ou la constipation PRENEZ
LA TISANE AMÉRICAINE des SHAKERS
Demandez à M. Cazal Pharmacien à Lille, en brochure gratuite.
2506

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

29-32. *Un ennuyé parisien.* — Il n'y a aucun lexte qui vous autorise à cette exigence ; conservez vos différents traites payées, elles forment quittances et prouvent votre libération ; vous ne pouvez donc refuser payement pour la raison que vous l'avez fait.
Un fidèle lecteur. — Les patronnes dont vous nous parlez ne peuvent faire travailler leurs ouvrières plus de dix heures par jour. A la grande rigueur pour faire cesser des abus, on peut les signaler à l'inspecteur du travail dans la circonscription.

Maître D.

Affaires diverses

Des amateurs de théâtre. — Il y a là une question très délicate. Il y a longtemps qu'il a été dit que le droit de siffler au théâtre est un droit qu'à la porte on achète en entrant. Encore faut-il que ce droit ne dégénère pas en désordre public ; quant au moment opportun, il nous paraît celui des passages défectueux, à la fin de l'acte il y aurait en effet désapprobation générale de l'interprétation et non critique à l'acteur qui s'est trompé.

Le Facteur.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Victor-Amé-Jean-Baptiste DRUEZ

VEUF DE DAME ELISE WERBROUCK

Négociant en vins et spiritueux, Chevalier de la Légion d'honneur, Titulaire de deux médailles de sauvetage, Entièrement d'artillerie active pendant la Campagne de 1870-71, Ex-capitaine au 1er régiment d'infanterie territoriale, Ancien Commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, Ancien Président du Conseil d'arrondissement, Ancien conseiller municipal, Premier Vice-Président aux Sauveteurs du Nord, Ancien Président du Cercle Horticole, Président d'honneur de la Française, etc.
décédé à Lille, le 2 Mars 1908, dans sa soixante-huitième année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le vendredi 6 courant, à dix heures et demie, en l'église Saint-Michel, se paroisse.
Inhumation au cimetière de l'Est, dans le caveau d'attente.
L'assemblée à la maison mortuaire, 14, rue Nicolas-Leblanc, à dix heures un quart.
Les Dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits donne droit à un AVIS GRATIS dans le journal.

La Grande Pharmacie de France est une Maison régionale ; ses approvisionnements et expéditions au dehors se font avec une régularité parfaite, son catalogue comporte des prix exceptionnels et les conditions des envois franco en province. — Garantie sécurité. no.43939

BOURSE DE LILLE
Du 5 Mars 1908

Les transactions sont généralement plus calmes au marché des valeurs charbonnières et la tendance peu changée.
Alès en nouvelle avance à 1000. Aniche très résistant à 1535. Anzin moins soutenu rétrograde quelque peu à 6520. Bruay n'indique guère de changement à 573, le dixième reste ferme à 65. Bully conserve son prix à 4750, le cinquantième fléchit à 95,75 mais défend bien son cours. Campagnac se maintient à 111. Le 1er Carvin plus ferme reste demandé à 408. Crespin en légère avance, à 72,75. Clarence mieux orienté remonte à 218,50. Bourges enregistre quelques bons achats à 877. Douchy demandé à 955 offert à 960. Escarpelle très discuté à 939. Flines progresse à 68,75. Lens est toujours la valeur la mieux traitée du marché, ce qui semble logique à l'approche du coupon, le dixième s'échange à 83,50 et semble avantageux à ce cours. Liévin abandonne encore une fraction à 410, le dixième est assez largement traité à 138. Ligny supporte quelques réalisations à 620. Marles 30 % revient à 2230, le vingtième se traite à 158,25. Notons une légère amélioration du cinquième Meurchin à 5745. Thivencelle mieux à 801. Vicoigne rétrograde à 1290, tandis que le dixième est très résistant à 130,75.

BOURSE DE BRUXELLES
du 5 Mars 1908

Complaint : Les affaires sont toujours aussi calmes que précédemment, les quelques transactions qui se font n'apportent guère de modification dans la disposition du marché.
Certaines firmes de tramways sont plus faibles, on recule à 1050 en Dividende Bruxellois, à 1020 en Louisianne Caire, à 957,50 en Economique.
Les firmes sidérurgiques et charbonnières ont des fortunes diverses, les quelques unes salines que l'on relève sont facilement compensées par la hausse de certains titres, mais les ordres de la clientèle sont trop restreints pour donner une orientation bien définie au marché de cet effet. Le Prêt La Croyen s'avance à 195 selon nos prévisions. Les bénéfices des 7 premiers mois de l'année se montent à 150.000 francs environ. Pour distribuer 6 % ou 6,25 à la privilégiée, il ne faudrait que 31.250 francs, en sept mois on a donc gagné 5 fois la somme nécessaire pour la distribution dite plus haut.
Zincs et Glacières inchangées.
Les titres des sociétés coloniales fermes au début sont généralement offerts en clôture.
Aux étrangères, les égyptiennes ont le nombreux ordres de vente, les firmes allemandes et russes sont peu traitées.

Coupons payés sans Commission
Exécution d'ordres en Bourse de Paris, moyennant 1 fr. 25 par mille, 1908 frais compris.
Ordres en Bourse de Lille aux conditions officielles
Les ordres pour l'étranger étant exécutés par agents directs aux Bourses respectives, sont facturés aux conditions les plus réduites.
SCHNERB, FAVIER & Cie
5, Grande-Place. — LILLE
ORGANE DE LA MAISON :
LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Paraissant le Dimanche
Abonnement : 2 francs par an

CALENDRIER

Vendredi 6 Mars 1908 — 65e jour de l'année.
Soleil. — Lever à 6 h. — Coucher à 6 h. 48.
Lune. — Lever à 5 h. 41 matin ; coucher à 10 heures 32.
4e jour de la lune.
La durée du jour est en augmentation de trois minutes sur la veille.
Temps probable. — Un temps nuageux est probable avec hausse de la température.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE
du 5 Mars

Baromètre à 0 h. du matin : 761mm 42.
Hausse depuis la veille : 2mm.
Température de l'air : 3°.
Température extrême depuis 24 heures : Minima : 0° ; aucune gelée.
Maxima : 4 bulletin hier matin à 11 heures.
Etat hygrométrique : 86.
Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 2mm1.
Direction du vent : Sud-Ouest.
Etat du ciel : Couvert.
Baromètre à midi : 760.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 4. — Libau, vap. Enclin, 327 tx, cap. Birkos, d-m. Hutter — Boromeux, vap. Tantris, 915 tx, cap. Bode, dem. Bocquet, Ostro à Est.
Du 5. — Goole, vap. Calder, 453 tx, cap. Harrison, d-m. Hutter, Bassin Marine.
Sorties du 4. — Newcastle, vap. ang. Wychwood, 1234 tx, cap. Jones, lest. Fayol — Granville, nav. fr. La Seine, 35 tx, cap. Nicolas, mar. Leroy — Port-Talbot, 4-m. fr. Nord, 2903 tx, cap. Quenet, lest. Fayol.
Du 5. — Goole, vap. Heriot, 736 tx, cap. Alexander, d-m. Hoc-ant — Durendal, Recopel, Mangini, Torpilleurs 256, 278, 279, 280, 282.
Allège à Belgique. — Dund, Léon, 114 tx, cap. Grieco, sel, Dorme — Goel, Adèle, 148 tx, cap. Coubel, sel, Navet — Gent. Gracieuse, 149 tx, cap. Sorel, sel, Navet.

INDUSTRIE - COMMERCE

LAINES

Marché à Terme du 5 mars

Laines peignées (type unique)

Roubaix (suite)			
Mars	5.40	Septembre	5.175
Avril	5.325	Octobre	5.05
Mai	5.25	Novembre	5.05
Juin	5.20	Décembre	5.025
Juillet	5.125	Janvier	4.95
Août	5.07	Février	4.95
Tourcoing (à h. 3)			
Mars	5.40	Septembre	5.025
Avril	5.30	Octobre	5.00
Mai	5.225	Novembre	5.00
Juin	5.15	Décembre	4.975
Juillet	5.10	Janvier	4.95
Août	5.05	Février	4.95

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 95.000 kilos dont détail suit :
Le matin : Sur février, 5.000 kil. à 4.95 ; sur juillet, 10.000 kil. à 5.125 ; 5.000 kil. à 5.15 ; sur août, 15.000 kil. à 5.075 ; sur septembre, 5.000 kil. à 5.075. — Total : 40.000 kilos.
Le soir : Sur mars, 5.000 kil. à 5.40 ; sur avril, 5.000 kil. à 5.30 ; sur mai, 5.000 kil. à 5.225 ; sur juin, 10.000 kil. à 5.15 ; sur juillet, 10.000 kil. à 5.10 ; sur septembre, 5.000 kil. à 5.025 ; sur octobre, 5.000 kil. à 5.00. — Total : 55.000 kilos.
— Ensemble : 95.000 kilos.

SUINT

Matin et soir : Inchangés.

Marché aux veaux et porcs gras

Arras, 6 mars.

On avait amené 94 veaux et 18 porcs.
Les veaux ont été vendus de 1 fr. 05 à 1 fr. 30 ; les porcs ont été vendus de 1 fr. 175 (23 c. 1/2) à 1 fr. 225 (24 c. 1/2) le tout au kilos vivant.
Etaux sur les veaux.

MARCHÉS DE PARIS

Bourse commerciale du 5 mars

DÉPÊCHE DE 1 HEURE 15

Cours en jour	Cours précéd.	Cours en jour	Cours précéd.	Cours en jour	Cours précéd.
Colzas		**Avoines**		**Alcools**	
		Calinos		Calinos	
Cour. 17 50	17 50	Cour. 17 —	17 50	Cour. 88 —	88 —
Prod. 23 —	24 50	Prod. 17 25	17 50	Prod. 87 —	87 —
1 mai 50 —	50 50	2 mai 17 —	17 —	1 mai 88 —	88 —
4 dec. 50 —	50 —	1 mai 17 —	17 —	4 dec. 87 —	87 —
		Juill. 17 75	17 75		
Blés		**Lins**		**Sucres**	
Lourds		Calinos		Calinos	
Cour. 22 —	22 50	Cour. 34 —	34 —	Cour. 31 25	31 25
Cour. 22 25	22 50	Prod. 33 50	33 —	Prod. 31 —	31 —
M. J. 22 25	22 50	1 mai 34 —	34 —	1 mai 31 —	31 —
1 mai 22 50	22 50	4 dec. 33 50	33 —	4 dec. 31 50	31 —
Juill. 22 —	22 —				
Seigles		**Sucres**			
Calinos		Calinos			
Cour. 17 25	17 25	Cour. 30 25	30 25	Cour. 31 25	31 25
Prod. 17 25	17 25	Prod. 30 25	30 25	Prod. 31 —	31 —
M. J. 17 25	17 —	1 mai 30 50	30 50	1 mai 31 —	31 —
1 mai 17 —	17 —	4 dec. 30 50	30 50	4 dec. 31 —	31 —
Juill. 17 —	17 25	Juill. 30 50	30 50	Cire. 18.500 s.	

COURS DE CLOTURE

Colzas Nouveau	Seigles Courant	Lins Calinos	Alcools Calinos
Cour. —	Cour. 16 —	Cour. 34 —	Cour. 88 —
Prod. 23 —	Prod. 16 —	Prod. 34 —	Prod. 88 —
1 mai 50 —	1 mai 17 —	1 mai 34 —	1 mai 88 —
4 dec. 50 —	4 dec. 17 —	4 dec. 34 —	4 dec. 87 —
Blés Lourds	**Avoines Calinos**	**Farines Courantes**	**Sucres Calinos**
Cour. 22 —	Cour. 17 —	Cour. 35 —	Cour. 31 25
Prod. 22 —	Prod. 17 —	Prod. 35 —	Prod. 31 —
M. J. 22 —	M. J. 17 —	M. J. 35 —	M. J. 31 —
1 mai 22 —	1 mai 17 —	1 mai 35 —	1 mai 31 —
4 dec. 22 —	4 dec. 17 —	4 dec. 35 —	4 dec. 31 —

BESTIAUX

Paris (La Villette), 5 mars.

	Amen.	Tota.	1er	2e	3e	Prix moyens
Bœufs	5217	4346	1.27	1.15	1.03	1.15
Vaches	2	2	1.15	1.05	0.95	1.05
Taureaux	161	147	1.07	0.97	0.87	0.97
Veaux	1171	1071	1.31	1.21	1.11	1.21
Moutons	12128	11724	1.40	1.30	1.20	1.30
Porcs	2481	2481	1.35	1.25	1.15	1.25

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 5 mars 1908

Le Havre, 3 heures. — Cafés à terme. — Ventes 2.000 sacs.
Cours inchangés.
Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 22 n/o ; avril-mai 22 1/2.
Anvers. — Saindoux d'Amérique. — Courant 94 n/o ; mai 90 n/o. Marché soutenu.
Anvers. — Suere brute indig. — Soutenue. — Cote officielle : 88° disponible, export. nouv. cond. 15 1/4.
Anvers — Cote officielle — Blé Kansas n° 2, disponible 21 1/4, flottant 21 1/4 ; Blé Dumbo supérieur disponible 21 1